

Communiqué de presse  
Paris, le 9 novembre 2024

## Projet de Loi de Finances 2025 – Adoption partielle à l'Assemblée nationale d'un amendement proposé par le gouvernement relatif à la taxation du transport aérien.

La FNAM alerte depuis plusieurs semaines déjà sur les risques que le projet d'augmentation de la Taxe de Solidarité sur les Billets d'Avion (TSBA), à hauteur d'un milliard d'euros, fait peser sur la compétitivité des compagnies basées en France qui sont dans une situation économique fragile à la suite de la crise du COVID. Il menace également la capacité des compagnies à se décarboner, en limitant leur capacité d'investissement dans le renouvellement de leurs flottes et dans l'achat de carburant d'aviation durable.

L'Assemblée nationale a examiné le 8 novembre l'amendement de hausse de la TSBA déposé par le gouvernement. **A cette occasion, les députés ont reconnu les risques que fait peser la proposition du gouvernement sur le transport aérien français, l'attractivité de la France ainsi que la continuité territoriale.** Ils ont toutefois souhaité limiter la proposition de hausse de la TSBA à un an et exclure de son application les liaisons de continuité territoriale dont les Outre-mer et la Corse.

La FNAM souhaite rappeler à cette occasion que le vote du 8 novembre n'est **qu'une simple étape du processus législatif**, qui implique également le Sénat et qui ne s'achèvera probablement qu'à la fin de l'année. Elle note également que la précédente augmentation de la TSBA votée en 2019 devait également exclure les liaisons de continuité territoriale mais que **cette exemption n'avait pas été validée par la Commission européenne.**

Le signal envoyé par le vote de ces sous-amendements constitue une avancée positive traduisant une première prise de conscience du danger présenté par la hausse envisagée de la taxe pour la compétitivité des compagnies et l'attractivité du pays.

La FNAM reste donc pleinement déterminée et mobilisée - dans le cadre du processus législatif qui va se poursuivre dans les prochaines semaines – contre cette augmentation de la taxation du transport aérien mise en œuvre sans concertation et sans la moindre étude d'impact.

Le transport aérien ne peut raisonnablement supporter à lui-seul et de façon pérenne plus de la moitié de la fiscalité « verte » supplémentaire portant sur les entreprises dans le projet de loi de Finances 2025, a fortiori si ces sommes ne sont nullement réinvesties dans la décarbonation du secteur.

### **À propos de la FNAM - Fédération Nationale de l'Aviation et de ses Métiers**

*La FNAM est l'organisation professionnelle du secteur aérien représentant plus de 95% du transport aérien français. Au travers de 7 groupements professionnels - la **CSTA** (Chambre Syndicale du Transport Aérien), la **CSAE** (Chambre Syndicale de l'Assistance en Escale) – l'**EBAA France** (European Business Aviation Association) – le **GIPAG France** – Groupement des Industriels et Professionnels de l'Aviation Générale) – le **GPMA** (Groupement des Professionnels des Métiers de l'Aérien) - le **SNEH** (le Syndicat National des Exploitants d'Hélicoptères) et l'**UAF** (Union des Aéroports Français) - elle fédère 9 métiers et représente plus de 370 entreprises, soit plus de 100 000 emplois dont 65 000 en compagnies aériennes, 15 000 dans l'assistance en escale et gestionnaire d'aéroports et près de 20 000 dans les autres secteurs. La FNAM représente les intérêts collectifs de la profession sur les questions économiques, sociales, environnementales, techniques et réglementaires. Son objectif est de préserver l'excellence du secteur, de développer les emplois sur l'ensemble du territoire et d'accompagner la transition énergétique.*